|  |
| --- |
| Résumé  Le Comité de la COI sur l'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE-XXV) a décidé, lors de sa 25e session (18-22 février 2019, Tokyo), d'évaluer les activités du Bureau des projets de l'IODE, rappelant que le mémorandum d'accord signé en 2017 arrive à échéance le 1er décembre 2021.  Objectif du document : Ce document détaille la méthodologie suivie par les examinateurs ainsi que les résultats et les recommandations formulées, notamment la recommandation de renouveler le mémorandum d'accord entre l'Institut flamand de la mer (VLIZ) et la COI.  Implications financières et administratives : Il n'y a pas d'implications financières et administratives  La ou les décision(s) proposée(s) sont référencées sous le nom Dec. A-31/3.4.2 dans le document relatif aux décisions à adopter (document [IOC-31/AP](https://oceanexpert.org/document/28075) Rev.) |

**Introduction**

1. En février 2019, le Comité de la COI sur l'échange international des données et de l'information océanographiques a demandé que les activités du Bureau des projets pour l'IODE soient évaluées sachant qu'arrivait à échéance le mémorandum d'accord signé entre l'Institut flamand de la mer (Belgique) et l'UNESCO/COI qui l'a établi à Ostende (Belgique). Cette évaluation de la performance du Bureau des projets est prévue à l'article IV du mémorandum d'accord, quand celui-ci arrive à échéance le 1er décembre 2021 :

*Une évaluation des performances du Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE sera organisée une fois, et avant l'expiration du présent mémorandum d'accord. L'évaluation est soumise pour approbation au Comité IODE qui supervise les activités du Bureau des projets. Le Comité de l'IODE peut, s'il le juge nécessaire, recommander le renouvellement ou l'extension de cet accord et soumettra cette recommandation à la prochaine session disponible de l'Assemblée ou du Conseil exécutif de la COI.*

1. Le mémorandum d'accord qui a établi le Bureau des projets de l'IODE à Ostende a été signé pour la première fois en 2005 et a été renouvelé deux fois en 2012 et 2017.
2. Le mandat actuel du Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE est le suivant :
3. Créer un environnement créatif facilitant le développement et la maintenance des projets, services et produits de l'IODE en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du flux de données et de produits/services entre le stade de l'échantillonnage et l'utilisateur ;
4. Aider à renforcer la capacité des États membres à gérer les données et l'information océanographiques (en organisant des formations pertinentes et les activités liées au renforcement des capacités) et à fournir les produits et services de données et d'information océanographiques requis par les utilisateurs ;
5. Assurer la liaison et maintenir les liens avec les programmes et autres projets pertinents de l'UNESCO/COI en rapport avec les projets mis en œuvre par le Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE ;
6. Établir et maintenir des liens avec d'autres organisations, institutions et programmes pertinents afin de promouvoir la coopération avec le Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE.

**Objectif de l'examen**

1. L'objectif de cet examen est d'évaluer les activités du Bureau des projets pour l'IODE avant d'envisager un renouvellement du mémorandum d'accord qui l'établit à Ostende. M. Adam Leadbetter (Marine Institute, Irlande) et M. Loïc Petit de la Villéon (IFREMER, France) ont été sélectionnés pour cette mission.

**Recommandations**

1. En fonction des résultats présentés ci-dessus, les évaluateurs ont identifié un certain nombre de domaines que le Bureau des projets de l'IODE devra prendre en considération à l'avenir. Ils sont détaillés ci-dessous :
2. En ce qui concerne l'examen des performances du Bureau des projets de la COI pour l'IODE, il n'existe pas d'indicateurs clés de performance (KPI) pour le Bureau des projets qui puissent servir de base à un tel examen. Les évaluateurs ont recommandé au projet de l'IODE de développer et de convenir d'un ensemble clair d'indicateurs clés de performance avec ses principales parties prenantes (UNESCO/COI et VLIZ).
3. De même, il est recommandé au Bureau des projets de l'IODE d'améliorer ses rapports annuels, tant à l'intention du VLIZ que de la communauté IODE dans son ensemble. Ces rapports doivent inclure un résumé des réalisations de tous les projets de l'IODE et mettre en évidence l'impact des activités du Bureau des projets et du programme IODE dans son ensemble. Ces rapports devraient permettre de mieux communiquer les résultats du programme IODE à toutes les parties prenantes sous forme de mises à jour intermédiaires entre les sessions de l'IODE et entre les sessions des organes directeurs de l'UNESCO/COI.
4. Les examinateurs ont recommandé que des méthodes pour mieux évaluer et rendre compte de l'impact des formations organisées par l'OceanTeacher Global Academy devraient être étudiées et adoptées.
5. L'image forte du Bureau des projets IODE devrait être davantage mise en avant sur les différents portails gérés par le Bureau des projets IODE. Chacun de ces portails doit avoir un objectif clair et distinctif, bien décrit. L'image de marque de l'IODE pourrait également être renforcée par une clarification des relations de l'IODE avec le Système mondial d'observation des océans (GOOS) et avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (entre autres) sur le site Web de l'IODE, et peut-être par un rafraîchissement complet du site. Cela devrait également permettre de déterminer quels sont les projets qui relèvent le plus clairement du domaine de l'IODE, et ceux qui relèvent le plus clairement du domaine du GOOS ou de l'OMM, par exemple. De même, le Bureau des projets de l'IODE est encouragé à promouvoir son image de marque et ses activités, notamment celles de l'Ocean Info Hub et de l'Ocean Teacher Global Academy, de manière plus visible dans les communications relatives à la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Les évaluateurs notent la forte capacité du Bureau des projets de l'IODE à mener des activités transversales telles que le renforcement des capacités, la formation, les projets de gestion des informations et des données marines, et l'exploitation de divers portails Web.
6. Les évaluateurs ont noté que les personnes interrogées ont unanimement salué la grande efficacité du secrétariat du Bureau des projets de l'IODE, sous la direction dynamique de M. Peter Pissierssens. Les évaluateurs ont identifié la nécessité de planifier la succession de M. Pissierssens, qui fera bientôt valoir ses droits à la retraite, et, si possible, de prévoir un certain tuilage entre les mandats de M. Pissierssens et de son successeur.
7. En raison des structures administratives dans lesquelles le Bureau des projets de l'IODE existe, il est difficile pour le Bureau des projets de s'impliquer dans des projets financés par l'Union européenne, y compris les projets financés par Horizon et les contrats EASME, tels que les lots EMODnet. Par exemple, il est noté que l'Union européenne a réalisé des investissements importants par le biais du financement Horizon dans les données ouvertes et la science ouverte, auxquels l'IODE pourra contribuer. Les évaluateurs ont recommandé d'examiner les structures qui permettent une plus grande réactivité à l'implication du Bureau des projets à ces projets, par exemple sous la forme d'une entité subsidiaire ou d'une association internationale sans but lucratif (AISBL). Cela peut également nécessiter de toucher des secteurs qui ne sont pas traditionnellement impliqués dans les activités du Bureau des projets de l'IODE, en particulier l'industrie du secteur privé.
8. Des plans de durabilité pour les principaux projets de l'IODE et/ou les plus prioritaires doivent aussi être développés afin de maximiser la portée et l'impact potentiels des projets. Ces plans de durabilité devraient envisager l'utilisation continue et approfondie de plateformes d'enseignement mixte pour les formations de l'OceanTeacher Global Academy, comme cela a été expérimenté avec succès en 2020. Il a également été suggéré aux examinateurs qu'une plus grande autonomie des centres de formation régionaux devrait être considérée comme un élément de la durabilité de l'Ocean Teacher Global Academy.
9. L'objectif d'un financement plus durable et d'une meilleure capacité à répondre aux appels à projets devrait être facilité par l'augmentation du personnel du Bureau des projets de l'IODE, en particulier dans le domaine informatique. Actuellement, le personnel informatique se limite à un membre, ce qui limite le Bureau des projets dans ses capacités de soutien technique et de leadership, en particulier pour des projets comme [Ocean Info Hub](https://oceaninfohub.org/). Le recrutement et le maintien en poste d'une personne supplémentaire à temps plein possédant des compétences dans le domaine des technologies numériques et de l'information aideraient également le Bureau des projets de l'IODE à conserver sa pertinence dans le paysage de la gestion des données, qui évolue rapidement et en permanence, et à consolider le rôle de l'IODE dans l'application des principes FAIR pour les données océaniques.
10. Le niveau des effectifs pourrait être encore atténué à court terme en encourageant les détachements et les stages au Bureau des projets de l'IODE d'un plus grand nombre d'États membres de l'UNESCO/COI, notamment en ce qui concerne le rôle du Bureau des projets de l'IODE par rapport à la stratégie de développement des capacités de l'UNESCO/COI.
11. Les examinateurs ont recommandé le renouvellement du mémorandum d'accord actuel entre la COI et l'Institut flamand de la Mer (VLIZ).
12. Après avoir examiné le rapport complet de l'examen ([Document IOC/IODE-XXVI/6.5](https://iode.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=27804)(Évaluation des performances du Bureau des projets de la COI pour l'IODE)), le Comité de l'IODE, à sa 26esession (20-23 avril 2021), a adopté la [recommandation IODE-XXVI.6.5 : Le Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE à Ostende, en Belgique](https://iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=651&Itemid=100419#R65).

### Implications financières et administratives

1. Il n'y a pas d'implications financières (coûts) pour la COI. Les implications administratives comprennent l'établissement et la signature d'un nouveau mémorandum d'accord entre l'Institut flamand de la mer (VLIZ) et la COI.

**Proposition de décision**

1. A la lumière de ce qui précède, l'Assemblée de la COI souhaitera peut-être examiner la décision A-31/3.4.2 du document relatif aux décisions à adopter (document [IOC-31/AP](https://oceanexpert.org/document/28075)Rev.)